

Formation utilisation des échafaudages fixes et roulants

Objectif :

Généralux

Utiliser un échafaudage dans le respect des règles de sécurité et de prévention dans le cadre de son activité principale

- Uniquement dans les cas prévus par la notice du constructeur. Acquérir les compétences nécessaires afin d'assurer sa sécurité.

Opérationnels

Le stagiaire sera capable de La Formation Initiale (FI) et Formation Recyclage (FR). La formation utilisation des échafaudages fixes et roulants permet d'identifier et prendre conscience du risque de chute de hauteur, adopter un comportement plus sécuritaire pour l'utilisation des échafaudages dans le respect des règles de sécurité conformément aux exigences réglementaires en vigueur et aux recommandations de la CASAT.

Aptitude :

Médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

Personnes concernées :

Tous salariés amenés à utiliser des échafaudages

Prérequis :

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.

Méthodes pédagogiques :

Films, projections et équipements pédagogiques.

Exercices et mise en situation des participants sur des vérifications

Moyens d'évaluation :

Evaluation de chaque candidat sur l'ensemble des exercices proposée.

Après examen :

Une attestation de formation est envoyée à l'entreprise à la suite du stage.

Une évaluation du déroulement de la session de formation est demandée aux stagiaires.

Délais d'accès :

Dès contractualisation

Suite de parcours :

Formation à l'utilisation d'un échafaudage fixe ou roulant...

Débouchés :

Peintre, agent de maintenance...

PROGRAMME

1. Généralités

- Rôle et responsabilité de l'utilisateur
- Analyse des risques spécifiques à l'utilisateur d'un échafaudage et au travail en hauteur

2. Les caractéristiques du matériel utilisé

- Notice du constructeur

3. Chaque opérateur travaillant sur échafaudage doit être capable de suivre les règles suivantes :

Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage

- Utiliser les tours d'accès, les escaliers, les échelles et trappes pour accéder et changer de niveau et refermer les trappes après utilisation. Respecter les limites de charges
- En cas de stockage de matériaux, respecter les limites de charges des planchers d'échafaudages. Maintenir l'échafaudage en sécurité
- Prendre des mesures de sécurité compensatoires lorsque les mesures de protection collectives ont été déposées.
- Veiller à remettre en place aussitôt que possible les mesures de protection collectives qui ont été déplacées.
- Tenir compte de la co-activité sur les chantiers
- Veiller à ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinant (chutes d'objets, effondrement de charges).
- Signaler les situations dangereuses
- Informer le responsable du chantier.
- Savoir réagir en cas de danger immédiat.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

MODALITES :

Effectif du groupe : 1 à 6 personnes maximum

Durée formation : à partir de 7 heures

Lieu : Intra ou Interentreprises

Dates : consultez notre planning ICI

Tarif : Nous contacter

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles.

Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

